

Sur convocation en date du 1^{er} juin 2026, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 20 h sous la présidence de M. Guy SANCHEZ, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23

Présents : Guy SANCHEZ, Pascal CUNY, Fabienne DONNINI PERRET, Michelle NUGUET, Joël CITTERIO-QUENTIN, Joëlle GOBET, Odile LITAUDON VIRIEUX, Thierry NUGUET, Didier DRAVET, Carolle MOREL, Franck KOTTOWSKI, Emilie LAGARDE, Aurélie DESMONS, Nicolas LAPIERRE, Nelson LAPIERRE, Florian BONTEMPELLI, Leatitia JANIN

Absents excusés : Bernard MANVOY qui donne pouvoir à Pascal CUNY, Evelyne FERRARI qui donne pouvoir à Michelle NUGUET, Cécile BUSSIERE qui donne pouvoir à Fabienne DONNINI PERRET, Corentin LEBLANC qui donne pouvoir à Guy SANCHEZ, Samantha GARNIER qui donne pouvoir à Joël CITTERIO-QUENTIN, Yoann BORDET qui donne pouvoir à Carolle MOREL

Secrétaire de séance : Didier DRAVET

Procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délibérations

Election des délégués sénatoriaux

- | | |
|---------|---|
| 2026-29 | Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) |
| 2026-30 | Subventions 2026 |
| 2026-31 | Décision modificative n°1 |

Election des délégués sénatoriaux

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 indiquant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026 à Bourg-en-Bresse.

Le Conseil Municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée pour les élections sénatoriales :

Liste Guy SANCHEZ :

SANCHEZ Guy, NUGUET Michelle, CUNY Pascal, MOREL Carolle, LEBLANC Corentin, DESMONS Aurélie, MANVOY Bernard, LAGARDE Emilie, CITTERIO-QUENTIN Joël, GARNIER Samantha, LAPIERRE Nelson

M. Didier DRAVET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M. Joël CITTERIO-QUENTIN, Mme Joëlle GOBET, M. Florian BONTEMPELLI, et Mme Laetitia JANIN.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultats de l'élection des délégués et suppléants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 23

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 23

Nombres de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Le Maire a proclamé élus :

Les délégués : SANCHEZ Guy, NUGUET Michelle, CUNY Pascal, MOREL Carolle, LEBLANC Corentin, DESMONS Aurélie, MANVOY Bernard

Les suppléants : LAGARDE Emilie, CITTERIO-QUENTIN Joël, GARNIER Samantha, LAPIERRE Nelson

Délibération 2026-29 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 noms), proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de retenir les contribuables figurant sur la liste ci-après en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires : Fabien ARCHENY, Gilberte PEGUET, Isabelle BECQUET, Jean-Luc RAUX, Carolle MOREL, Nicolas LAPIERRE, Odile LITAUDON VIRIEUX, Nelson LAPIERRE, Franck KOTTOWSKI, Yoann BORDET, Michelle NUGUET, Didier DRAVET, Aurélie DESMONS, Pascal CUNY, Joël CITTERIO-QUENTIN, Bernard MANVOY

Commissaires suppléants : Fabienne DONNINI PERRET, Joëlle GOBET, Thierry NUGUET, Evelyne FERRARI, Cécile BUSSIERE, Emilie LAGARDE, Corentin LEBLANC, Samantha GARNIER, Yoann BORDET, Florian BONTEMPELLI

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-30 Subventions 2026

Monsieur le Maire donne le détail des subventions proposées aux différents organismes et associations à la suite du travail de la commission finances qui a émis un avis favorable en date du 27 mai 2026.

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de subventions.

Le montant total proposé au titre de 2026 pour les associations s'élève à 3 715 € et pour le C.C.A.S à 20 000 €.

LES PTITS LOUPS DE FRANS	800,00
LA GAULE EN VERNE	200,00
DONNEURS DE SANG	250,00
SOLEIL FRANVERNOIS	800,00
RASED	300,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1215,00
ACADEMIE DE LA DOMBES	150,00

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-31 Décision modificative n°1

Délibération retirée

Questions et informations diverses

Demande d'enregistrement présentée par la société TF ENERGIE pour l'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune de Francheleins :

M. Pascal CUNY présente le projet qui consiste en la création d'une installation de méthanisation agricole qui servira à valoriser les effluents de 12 exploitations agricoles en polyculture élevage et céréalière et des biodéchets déconditionnés et hygiénisés produits par une entreprise de bio-déconditionnement.

Après informations et débat, le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet lors de la séance du mardi 30 juin afin de pouvoir émettre un avis.

- Le prochain conseil communautaire se réunira le 25 juin 2026
- Vice-président au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) : Pascal CUNY

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Signature d'un acte de concession funéraire : création d'une concession au sol

Séance levée à 21 h 42

Le secrétaire de séance

Didier DRAVET



Le Maire

Guy SANCHEZ



